



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Rapport
d'activité**



**DREAL
Hauts -de-France**



2023





Édito



Julien LABIT,
Directeur régional
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, service déconcentré du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, déploie en région les politiques publiques du gouvernement sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements.

L'année 2023 a été déterminante dans l'accélération des transitions écologique et énergétique amorcées avec les grands projets de décarbonation de l'industrie, le déploiement des gigafactories et la coordination des procédures pour l'autorisation environnementale du canal Seine-Nord Europe dans sa partie centrale et la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Les équipes en charge de la gestion des risques ont été fortement mobilisées lors des épisodes météorologiques extrêmes et les inondations exceptionnelles qui ont touché le territoire.

La planification écologique à l'échelle des Hauts-de-France lancée le 6 décembre 2023 anime depuis tous les acteurs régionaux afin de partager un diagnostic des dynamiques territoriales et construire ensemble la feuille de route pour les Hauts-de-France.

Le rapport d'activité de l'année 2023 met en lumière tous ces chantiers, fruits du travail de l'ensemble des agents de la DREAL que je tiens à remercier chaleureusement pour leur engagement et leur professionnalisme. Leur expertise et leur dévouement contribuent à la réussite de nos missions et de nos projets. Je remercie également nos partenaires pour leur collaboration et leur confiance.

Je vous invite à découvrir en détail les actions emblématiques qui ont rythmé notre année 2023.

Sommaire

Édito	3	Animer, planifier, et programmer	20
Instruire et contrôler	4	Produire et informer en transparence	22
Prévenir les risques	8	Agir en partenariat et travailler en réseau	26
Préserver les ressources et les milieux naturels	14	S'organiser en interne et dans la zone de gouvernance	28
Accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire	16	Fonds Vert	32

Instruire et contrôler

les ouvrages hydrauliques, les sites et paysages,
les transports et les installations classées

**Canal Seine-Nord Europe :
autoriser la mise à l'enquête
publique des secteurs 2 à 4
et garantir la conformité
de la conception des ouvrages**

La DREAL Hauts-de-France assure la coordination des procédures environnementales du canal Seine-Nord Europe et l'instruction des dossiers de conception des ouvrages hydrauliques.

Le premier tronçon de 18 km dans l'Oise, autorisé en avril 2021, entre en phase active de réalisation, avec d'importants travaux, dont la déviation de la rivière Oise et nécessite un accompagnement pour l'État en matière de contrôle et d'examen des évolutions de projet. L'instruction réalisée sur la seconde partie du projet, soit 89 km de l'Oise (Passel) au Nord (Aubenchoul-au-Bac), a permis d'autoriser sa mise à l'enquête publique pour début 2024.

Les enjeux environnementaux du projet sont majeurs : eau et milieux aquatiques, zones humides et biodiversité, sécurité hydraulique et gestion des terres excavées.

En 2023, la DREAL a rendu plus d'une dizaine d'avis relatifs aux barrages du canal. Les instructions se poursuivront en 2024 : l'autorisation environnementale, les dossiers des barrages de plus grande ampleur en vue de leur passage devant le comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques, comité national devant se prononcer sur les barrages de classe A⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les barrages de classes A, les plus importants, comprennent tous les barrages de hauteur supérieure ou égale à 20 m et qui respectent les paramètres géométriques K.



**Autoriser les nouveaux
projets industriels**

La DREAL instruit les dossiers de demandes d'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement qui a abouti, en 2023, à l'autorisation d'environ 80 exploitations. De nombreux dossiers concernaient la production d'énergie éolienne.

Dans un contexte de réindustrialisation particulièrement dynamique dans le dunkerquois, les inspecteurs accompagnent dès la phase amont les futurs exploitants en organisant des réunions d'échanges avant le dépôt des dossiers, et apprécient la sensibilité du secteur et les contours de la réglementation applicable.

Garantir la conformité

et la sécurité environnementale

est au cœur de notre mission quotidienne

**Inspecter les sites industriels pour
vérifier la bonne maîtrise des risques**

En 2023, la DREAL a intensifié ses actions en réalisant 2341 inspections de sites, marquant ainsi une hausse significative de 36% par rapport à 2019. Parmi celles-ci, une centaine d'actions visaient la prise en compte par les industriels des dispositions post-accident de Rouen, et notamment l'obligation de disposer d'un état de leur stock communicable à tout moment. Ces 2341 inspections ont conduit à la signature de 412 arrêtés de mise en demeure et 81 procès verbaux, visant par exemple à mettre fin à des rejets, atmosphériques ou dans les cours d'eau, au dessus des normes autorisées. La sécheresse, notamment dans le département de l'Oise, a également mobilisé les équipes qui ont procédé à une cinquantaine de visites d'inspection et la prescription d'études technico-économiques de faisabilité de réduction pérenne de leur consommation en eau.

**Contrôler la réalisation des bilans
d'émissions de gaz à effet de serre**

L'article L229-25 du Code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les trois ans pour les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus 250 agents.

Dans ce cadre, les procédures enclenchées les années précédentes ont été menées à terme et 30 nouveaux contrôles ont été engagés en 2023. 13 mises en demeure ont ainsi été initiées et 1 sanction administrative a été prononcée. À la fin de l'année 2023, le taux de conformité est de 53%.

Le 19 octobre, la DREAL a organisé un webinaire d'information des évolutions réglementaires des BEGES spécifiquement dédié aux collectivités territoriales.

Instruire et contrôler



Encadrer et contrôler les professionnels du transport terrestre

En 2023, la DREAL a inscrit 360 entreprises aux registres et en a radié 450. Dans le même temps, plus de 600 entreprises ont vu leur autorisation de transport être renouvelée. Enfin, 28 autorisations de transport routier international de voyageurs ont été délivrées.

Parmi les 4 685 entreprises recensées aux registres des professionnels du transport, 188 contrôles ont été réalisés, correspondant à 218 755 journées de travail sur l'année 2023. 929 infractions ont été relevées.

Une opération d'envergure nationale a été menée par l'ensemble des contrôleurs des transports terrestres la semaine suivant le Black Friday. Plus de 300 véhicules ont ainsi été contrôlés dans la région du 24 novembre au 1^{er} décembre dont un peu moins d'une centaine étaient à l'origine d'infractions.

Instruire les demandes de « transport exceptionnel »

2023 est aussi l'année du déploiement du nouvel outil numérique de dépôt et d'instruction des demandes d'autorisation de transport exceptionnel « Mon-Transport-Exceptionnel ».

Ce service permet la dématérialisation complète de la chaîne d'instruction, du dépôt du dossier jusqu'à la délivrance de l'autorisation de circuler au transporteur.

Plus de 4 600 actes d'instruction ont été réalisés en 2023 pour le compte des préfets du Nord et du Pas-de-Calais, avec un taux de satisfaction globale des bénéficiaires de plus de 90 %. Également, le réseau des services instructeurs des Hauts-de-France, animé par la DREAL, s'est élargi aux départements de la Seine-et-Marne et de l'Essonne.



Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

4 710 actes délivrés

Surveillance des centres de contrôle des véhicules

604 centres surveillés

1 231 contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules lourds et légers

115 centres de contrôles techniques de véhicules inspectés

228 contrôleurs privés supervisés par des agents habilités

Réception de véhicules

2 942 réceptions simples

256 réceptions complexes



Prévenir les risques

naturels, industriels, technologiques,
miniers et liés au changement climatique

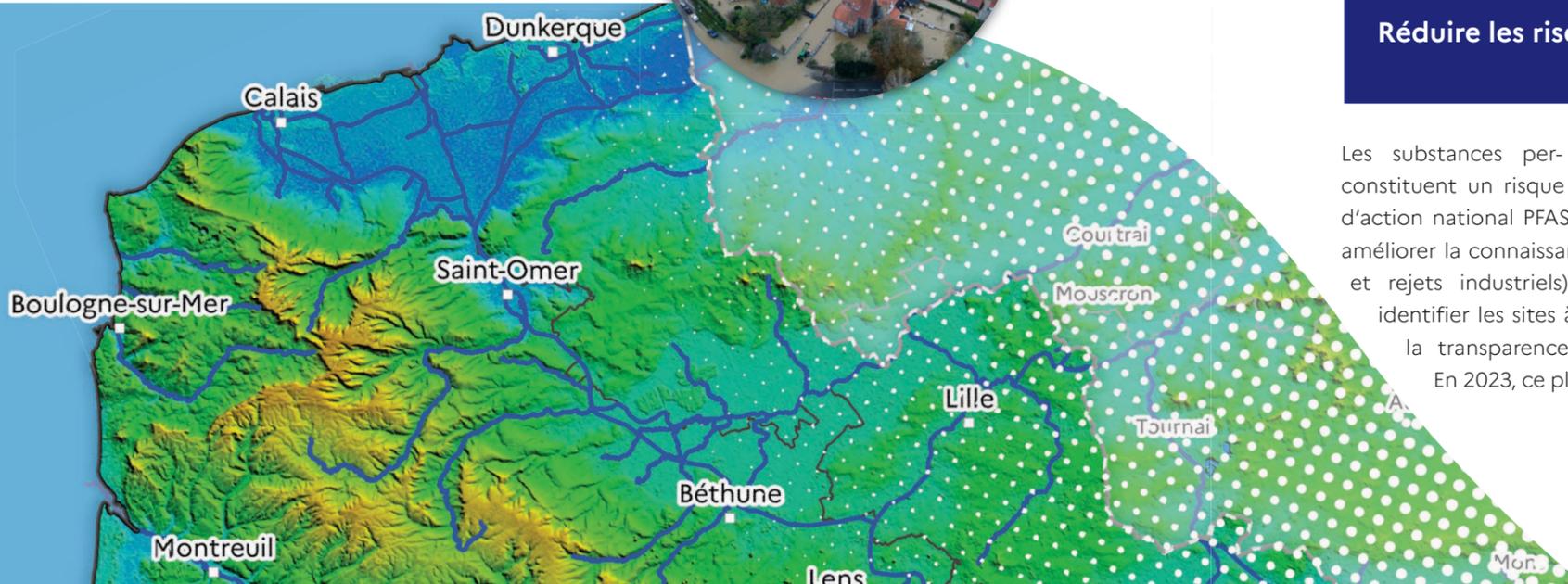
Prévoir les crues et émettre une vigilance

Fin octobre, il est tombé entre 300 mm et 500 mm de pluie sur une trentaine de jours sur les bassins de la Liane, de la Canche et de l'Aa, tous trois situés dans le Pas-de-Calais. Cela représente en un mois plus du tiers des précipitations observées habituellement en une année sur ces bassins.

Ces précipitations, par leur intensité et leur durée, ont rapidement saturé les sols des bassins côtiers du département. Des crues importantes voire exceptionnelles se sont enchaînées depuis le début du mois de novembre. Des records de hauteur ont été largement dépassés sur la Canche, la Liane, la Hem et l'Aa et pour la première fois, des cours d'eau du réseau surveillé ont été placés en vigilance rouge.

Pour faire face à ces événements, les équipes d'hydrométrie et de prévision des crues ont adapté leur organisation interne dès la première quinzaine de novembre pour assurer une permanence 24 heures sur 24 et produire chaque jour a minima 4 bulletins de vigilance au lieu de 2, publiés à 6, 10, 16 et 22 heures.

Les hydromètres sont déplacés sur site de jour comme de nuit malgré les inondations importantes constatées, pour mesurer les hauteurs et débits atteints par les cours d'eau, ainsi que pour pallier les défaillances techniques de certains capteurs.



Étendre le périmètre de circulation différenciée dans la métropole lilloise

Dans le Nord, pour protéger la population lors d'épisodes significatifs de pollution de l'air ambiant, une circulation différenciée peut être imposée par le préfet dans un périmètre dit zone de circulation différenciée, couvrant plusieurs communes autour de Lille.

En mars 2022, le préfet a demandé à étudier un renforcement du dispositif pour tenir compte de l'épisode de pollution de grande intensité et durée qu'a connu l'agglomération. Après un travail de fond mené par la DREAL et une consultation publique en avril suivis de nombreux échanges et d'un travail de coordination avec les différents services de la préfecture concernés, l'extension du périmètre a été rendu public par la préfecture du Nord lors d'une conférence de presse le 6 juillet 2023. La circulation différenciée peut désormais s'appliquer dans trente communes de la métropole lilloise.

Réduire les risques liés aux PFAS

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) constituent un risque chronique émergent. Un plan d'action national PFAS 2023-2027 a été adopté pour améliorer la connaissance (contamination des milieux et rejets industriels), analyser les données pour identifier les sites à risque et les suivre, et assurer la transparence sur l'information disponible. En 2023, ce plan a été décliné régionalement.

Préserver la ressource en eau et promouvoir la sobriété des usages

Le Plan National pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau a été adopté le 30 mars 2023. La déclinaison régionale et opérationnelle du plan eau se fait au travers de deux feuilles de routes animées par la DREAL, portant sur les aspects quantitatifs (sobriété des usages) et qualitatifs (reconquête de la qualité de l'eau à travers notamment des mesures sur l'agriculture et l'industrie). De nombreux services et opérateurs sont impliqués tels que l'Office français de la biodiversité, les agences de l'eau, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les Directions départementales des territoires (et de la mer), l'agence régionale de santé, et le Bureau de recherches géologiques et minières.

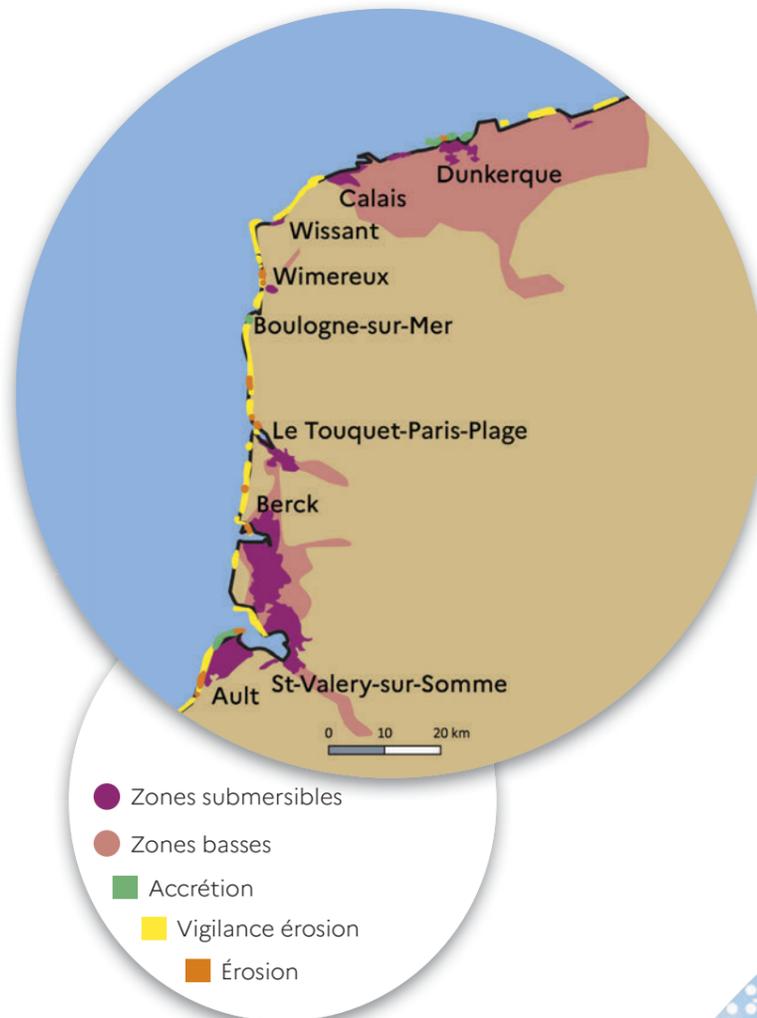
La gestion équilibrée de l'eau nécessite que les prélèvements ne dépassent pas la ressource disponible. Pour évaluer la quantité prélevable, une première étude, pilotée par l'agence de l'eau et la DREAL, a été engagée sur le bassin Artois-Picardie en vue d'une gestion volumétrique de l'irrigation agricole à partir de 2025. Elle sera suivie d'études locales précisant les volumes prélevables compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques et la prise en compte du changement climatique. La DREAL accompagne ces démarches dans une logique de partage de la ressource et de la connaissance pour élaborer des projets de territoire pour la gestion de l'eau à l'horizon 2027.

Retrouvez le plan d'action ministériel sur les PFAS sur le site ecologie.gouv.fr et les actions en région sur le site de la DREAL Hauts-de-France

Prévenir les risques

Accompagner les collectivités dans la construction d'une stratégie de résilience littorale

La construction d'une stratégie de résilience littorale est une démarche collégiale pour accompagner les collectivités territoriales vers la gestion intégrée du trait de côte. 11 partenaires y participent et ont formalisé leur offre de service (Région, établissements publics fonciers, Conservatoire du Littoral, Banque des Territoires, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, BRGM, Cerema, l'Université du Littoral Côte d'Opale, Aides-Territoires, le Réseau d'Observation du Littoral...). La démarche a été présentée aux différentes sous-préfectures littorales en 2023 et sera exposée aux collectivités locales d'ici l'été 2024.



Contrôler les règles de construction et sensibiliser aux risques

La DREAL poursuit dans le Nord et le Pas-de-Calais sa mission de contrôle du respect des règles de construction qui s'imposent aux logements neufs en matière de sécurité, risque incendie, thermique, acoustique, accessibilité. Ainsi, en 2023, elle a contrôlé un échantillon de 31 logements privés et sociaux, individuels et collectifs répartis sur les deux départements. Elle a, en outre, organisé quatre journées de formation à destination des maîtres d'ouvrage des bailleurs sociaux afin de les sensibiliser aux principaux risques de non-conformité dans la construction neuve.

Dans les autres départements de la région, cette mission est exercée par les DDT-M avec l'appui du Cerema.

Sécuriser les passages à niveau

Conformément à l'instruction du Gouvernement du 27 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du plan d'actions pour améliorer la sécurisation des passages à niveau, la DREAL a produit un bilan annuel régional qui retrace l'état d'avancement des diagnostics par département, l'état des lieux des retours d'expérience départementaux sur les expérimentations d'abaissement de la vitesse maximale autorisée et le plan pluriannuel et priorisé d'actions d'aménagement à l'approche des passages à niveau.

Cinq commissions départementales de sécurisation des passages à niveau ont été organisées dans les départements de la région rappelant les modalités de subventions de l'État. Cet important travail de fond a permis d'établir une hiérarchisation des priorités régionales pour la sécurisation des passages à niveau qui permettra d'engager les subventions nécessaires à la réalisation des travaux.

Anticiper pour protéger :
une gestion proactive et collective
des risques pour un territoire résilient



Prévenir les risques

Prévenir les accidents en intégrant les retours d'expérience

La région Hauts-de-France n'a pas été le théâtre d'accidents majeurs depuis l'explosion de l'usine Nitrochimie à Billy-Berclau (4 morts) et l'épidémie de légionellose sur le site de l'usine Noroxo à Harnes (18 morts) en 2003.

Deux accidents régionaux ont donné lieu à une enquête du Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI), organisme créé à la suite de l'accident de Rouen en septembre 2019, en raison des enseignements potentiels sur le mélange non contrôlé de produits incompatibles et les risques liés aux pellets.

Le site internet du BEA-RI fournit des informations détaillées sur son champ d'intervention et les accidents faisant l'objet d'investigations.

Le bilan des accidents dans la région amène à plusieurs constats :



3 secteurs concentrent (logiquement) plus de 60 % des accidents : la chimie, la sidérurgie et les déchets ;

le secteur de la transition énergétique (éoliennes, méthaniseurs, photovoltaïque) apparaît désormais dans le bilan même s'il ne représente que 5 % des accidents recensés en région ;



les événements météorologiques ont engendré près de 15 % des accidents (inondations, chutes d'éléments de construction...).

Ceci montre qu'il nous faut être particulièrement attentifs à la prévention des risques accidentels liés aux nouvelles énergies afin d'assurer leur pérennité (encadrement adapté, suivi régulier par des inspections) et d'assurer la réussite de la transition énergétique.

Il nous faudra également tenir compte des évolutions climatiques pour mieux prévenir les risques accidentels qu'elles induisent.

Bilan des accidents survenus en 2023 dans la région

Le brise-lame de Wimereux © Terra - L. Mignaux

En 2023, 105 accidents concernant des installations classées ont été relevés. Des informations détaillées sur ces événements sont disponibles dans la base ARIA du BARPI.

Sur ces 105 accidents, 41 ont touché des établissements Seveso :

- 31 répartis sur 17 établissements Seveso Haut
- 10 répartis sur 9 établissements Seveso Bas

Le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI), service d'État, est chargé de recenser l'ensemble des accidents industriels en France.

En gardant la mémoire de ces accidents avec l'aide des services d'inspection des installations classées, il permet à tous et en particulier aux exploitants industriels de tenir compte du retour d'expérience pour améliorer la sécurité et prévenir de nouveaux accidents.

Sa base de données ARIA permet de réaliser des recherches par zones géographiques ou par thématiques d'établissements.

Préserver les ressources et les milieux naturels

pour la population et la biodiversité

Faire connaître notre patrimoine géologique

En 2023, la territorialisation du plan d'actions pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale sur les Aires Protégées a permis d'inscrire parmi les premières réalisations concrètes, l'adoption de deux listes départementales de sites « d'intérêt géologique » arrêtées dans la Somme et l'Aisne. Différents projets d'arrêtés préfectoraux de géotope et de biotope ont également été adoptés.

Protéger les espèces menacées

Après le plan national d'actions en faveur des libellules, le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a décidé de confier cette année, à la DREAL, la coordination nationale d'un nouveau plan d'actions en faveur des Vipéridés de métropole. Il concerne les vipères de Séoane, aspic et péliade, et va permettre d'assurer la conservation de ces trois espèces de même que d'amorcer un conséquent travail de sensibilisation du grand public. Pour mener ce travail, la DREAL a confié l'animation de sa rédaction à la Société Herpétologique de France associée à un comité de spécialistes.

Mieux connaître la sensibilité des espaces littoraux aux risques de pollution

Le dispositif ORSEC POLMAR-Terre permet aux autorités terrestres, en cas de pollutions marines de grande ampleur, d'organiser la lutte sur le littoral de manière structurée et opérationnelle.

Parmi les éléments constitutifs du plan, la DREAL a la responsabilité d'élaborer l'Atlas de sensibilité dont l'objectif est d'identifier et de hiérarchiser les sites sensibles du littoral en fonction des enjeux socio-économiques, géomorphologiques et écologiques

pour organiser les différents aspects des chantiers en phase de crise, tout en prenant en compte la sensibilité des milieux naturels.

Les atlas de sensibilité POLMAR-Terre départementaux 2023 sont téléchargeables au format PDF interactif sur le site de la DREAL Hauts-de-France.

Protéger les sites naturels et paysages emblématiques

Département de l'Aisne

Le Chemin des Dames est un des hauts-lieux de la Grande Guerre (offensive Nivelle avec 100 000 morts). Ce projet de classement suscite un regain d'intérêt au niveau local et concerne environ une cinquantaine de communes. L'inspection générale de l'environnement du développement durable a effectué deux visites. La Hottée du Diable et la Sablonnière sont des buttes témoins géologiques provenant de l'altération des grès. Ces buttes sont aussi des espaces naturels remarquables. Une étude d'opportunité a été conduite.

Département du Nord

Secteurs pavés du Paris-Roubaix : de renommée internationale, la course du Paris-Roubaix qui existe depuis 1896 a pourtant failli disparaître en 1977 face à la menace croissante de « macadamisation » des secteurs pavés. La région Hauts-de-France a demandé qu'une protection réglementaire soit apportée pour préserver les secteurs pavés de cette course mythique. Un COPIL a été organisé et l'IGEDD a effectué une visite.

Département de la Somme

Le Bois de Cise, à Ault, est un site absolument unique sur la côte de falaises vives, constitué d'une vailleuse perchée au-dessus de la mer. Il est déjà un « site inscrit » d'une cinquantaine d'hectares. Une étude d'opportunité pour le classement du site a été réalisée.

AIRES PROTÉGÉES

La vipère péliade, une espèce menacée en Hauts-de-France

+ 830 hectares

de Zones de Protection Forte

créées en 2023

Le plan d'action territorialisé de la stratégie aires protégées est téléchargeable sur notre site internet

Accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire

pour la transition énergétique, l'économie circulaire et les infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

Aménager la 2x2 voies entre Laon et Avesnes-sur-Helpe (Route Nationale 2)

Au mois de juin 2023, la DREAL, maître d'ouvrage, a organisé la concertation publique sur le projet de déviation de Froidmont-Cohartille, priorité du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, suivie par le garant désigné par la commission nationale du débat public. Le fuseau retenu permettra la poursuite des études et procédures du projet de déviation d'environ 4 km.

Sur le même itinéraire de la RN2, les travaux du contournement d'Avesnes-sur-Helpe se sont poursuivis après l'obtention de l'autorisation environnementale en mars 2022. Deux ponts-rails permettant le rétablissement de la voie ferrée Fives-Hirson ont pu être réalisés avec un très faible impact sur la circulation ferroviaire. Ils se sont achevés à l'été 2023 par une opération de ripage permettant la mise en place définitive des ouvrages. En parallèle, les travaux de construction d'un viaduc de 250 mètres franchissant la vallée de l'Helpe majeure ont débuté en 2023.

La signature d'une convention avec la région a permis d'engager en novembre 2023 le marché de travaux de terrassements, assainissement, chaussées et sept ouvrages d'art courants. Ces travaux permettront de réaliser le contournement dont la mise en service est prévue pour 2027. Les mesures compensatoires environnementales sont également en cours, et des premières restaurations écologiques en milieu humide et en zone agricole ont commencé à l'automne 2023.

RN2, aménagement de la mise à 2x2 voies : convention avec la région, à hauteur de 98 millions d'euros (50 % État et 50 % Région)

Réduire la consommation foncière dans les Hauts-de-France

Sur la période 2021-2031, la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 relative à la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols vise une réduction de 54,5 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, observée sur 2011-2021.

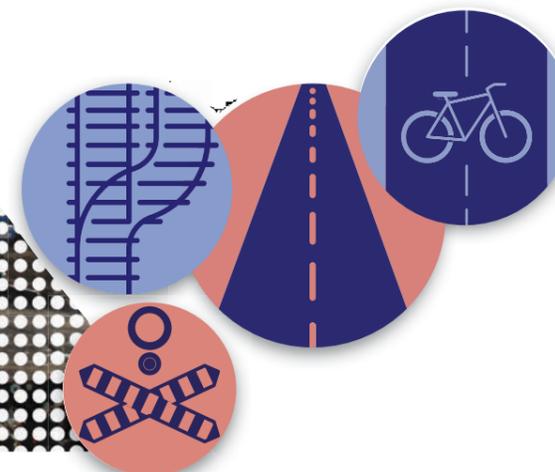
La mise à jour des tableaux de bord régional et départementaux de la consommation foncière en 2023 a permis d'établir la consommation décennale 2011-2020, qui s'établit à 16 290 ha (dont 8 925 ha par l'habitat) et ainsi de connaître l'enveloppe régionale maximale de consommation dans les Hauts-de-France pour la décennie suivante : 7 417 ha entre 2021 et 2030.

Les tableaux de bord de la consommation foncière sont téléchargeables sur notre site internet

Infrastructures et services

de transports :

120 millions d'euros



Porter des projets d'aménagement cyclable

Un 6^e appel à projets pour les aménagements cyclables du fonds mobilités actives mené par la DREAL, a abouti à 21 projets lauréats pour 8,8 millions d'euros de subventions de l'État.

Pour la première année, un appel à programmes territoires cyclables a également été porté par la DREAL. Il a permis de retenir deux territoires qui seront accompagnés pendant plusieurs années dans la mise en œuvre de leur politique vélo avec près de 7 millions d'euros de financements de l'État.

Le programme de réalisation d'abris vélos sécurisés en gare s'est poursuivi avec 140 places financées et installées en 2023.



installation des chariots sous le tablier lors de la mise en place du pont-rail à Avesnelles

Accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire

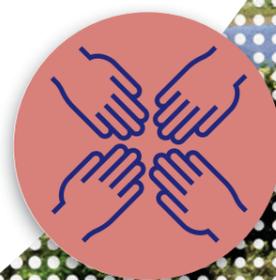
Réviser la Stratégie de Façade Maritime Manche Est - mer du Nord

En 2023, la DREAL a été mobilisée par la révision de la Stratégie Nationale Mer et Littoral et de la Stratégie de Façade Maritime Manche Est - mer du Nord, notamment le volet stratégique du Document stratégique de façade, planification de l'espace maritime et littoral.

La mobilisation est intervenue à la fois pour la préparation du débat public « La mer en débat », en vigueur depuis le 20 novembre 2023 et jusqu'au 26 avril 2024, avec la rédaction du dossier du maître d'ouvrage soumis au public et aux parties prenantes, et pour les travaux des instances de façades de révision de la stratégie, avec notamment l'identification de zones propices à l'éolien en mer et de zones à labelliser en zones de protection forte pour atteindre les objectifs fixés au niveau national.

La DREAL poursuit l'animation transversale sur les territoires littoraux avec les DDT-M sur les planifications nationales et de façade, la mise en œuvre des dispositions de la loi climat et résilience et de celle sur les modalités de mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de l'objectif de zéro artificialisation nette, de la loi accélération de la production d'énergies renouvelables.

Également, elle continue à échanger avec ses partenaires (EPF, Banque des Territoires, Conservatoire du Littoral, Réseau d'Observation du Littoral, etc.) pour la structuration de l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration des projets de territoires littoraux intégrateurs, prenant en compte les effets du changement climatique, en déclinaison notamment de l'objectif 15 du Document stratégique de façade et de l'objectif 14 du SRADDET et l'accompagnement des porteurs de projets structurants pour le territoire tels que ceux du Grand Port Maritime de Dunkerque.



Installer le Comité Régional de l'Énergie Hauts-de-France

La région Hauts-de-France est la première à avoir installé son Comité Régional de l'Énergie le 3 juillet 2023, sous la présidence partagée de l'État et de la Région.

Composé de 45 membres, répartis dans 5 collèges, ce comité a pour objet de favoriser la concertation, notamment avec les collectivités territoriales, sur les questions relatives à l'énergie. Les échanges au sein du comité doivent, en particulier, permettre :

- de proposer au ministre chargé de l'énergie des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération en vue de l'adoption de la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie ;
- de suivre l'évolution du développement des énergies renouvelables en région, notamment par rapport aux objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;
- de rendre un avis sur la cartographie des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables que doivent définir les communes.

Instruire les dossiers de transport électrique

En 2023, la DREAL a instruit 31 dossiers de transport électrique (majoritairement avec le Réseau de Transport d'Électricité). Ils visent à la fois à permettre le raccordement individuel de chaque projet, qu'il soit producteur ou consommateur d'électricité (notamment pour la décarbonation de l'industrie), et améliorer la robustesse du réseau par un meilleur maillage dans le cadre du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.

Réserve ornithologique du Marquenterre

Aménager pour un développement territorial équilibré et respectueux de l'environnement

Animer, planifier, et programmer

le logement, les mobilités, les écoquartiers
et le budget

Accélérer la transition écologique dans les Hauts-de-France

Dans le cadre de la planification écologique nationale, la conférence des parties (COP), consacrée à sa territorialisation dans les Hauts-de-France, s'est tenue à Lille le mercredi 6 décembre 2023, en présence du Secrétaire général à la planification écologique, du président du Conseil régional et du préfet de région. Elle a réuni près de 200 participants (élus, agents publics, représentants des secteurs associatifs, économiques, énergétiques, consulaires, entreprises, etc.).

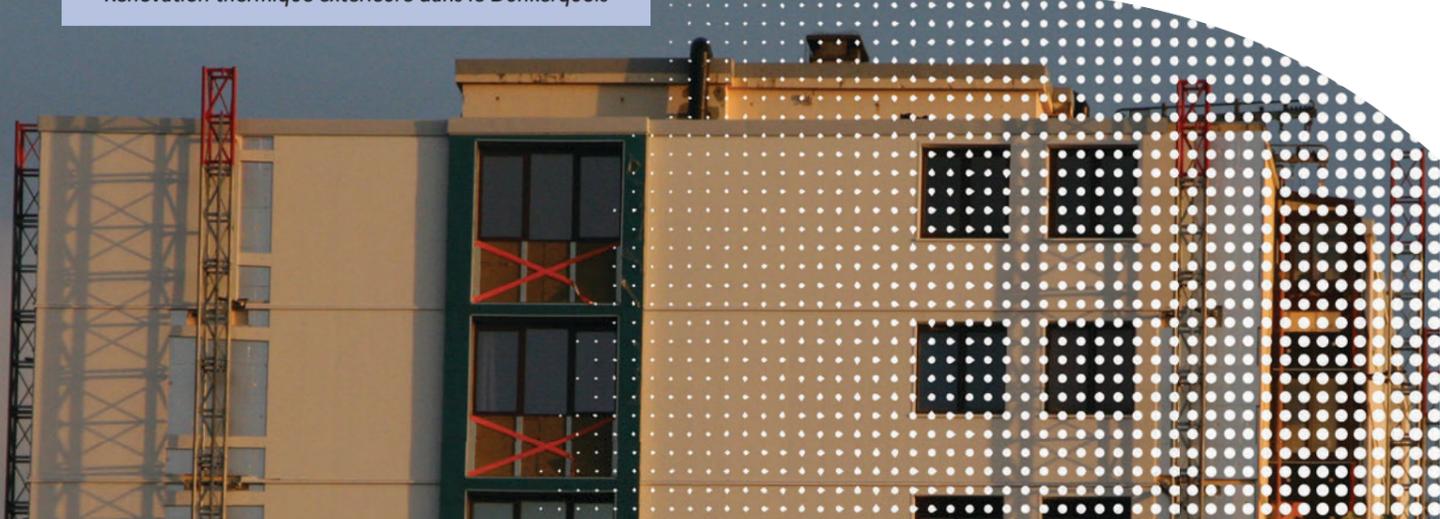
Cette COP ouvre la démarche de territorialisation de la planification écologique régionale. Les objectifs

et les étapes ont été présentés aux acteurs des territoires. La COP sera coanimée par le préfet de région et le président du conseil régional. Elle se traduira à l'été 2024 par une feuille de route régionale en faveur de la décarbonation et de la préservation de la biodiversité et des ressources.

**Retrouvez la planification
écologique en région
sur le site internet
de la DREAL Hauts-de-France**



Rénovation thermique extérieure dans le Dunkerquois



Conclure un protocole d'accord pour le volet mobilité du Contrat de plan État-Région

Sur la base du mandat du gouvernement au préfet de région, les échanges avec le conseil régional, en lien avec les 5 conseils départementaux et les agglomérations de Lille et d'Amiens, ont permis la conclusion d'un protocole d'accord sur le programme et le plan de financement des projets du volet mobilité du Contrat de plan État-Région pour la période 2023-2027. Ce protocole a été validé par délibération de la région le 23 novembre 2023.

Ainsi, l'engagement de l'État et de la région est de près de 700 millions de crédits chacun, pour un **budget global de près de 2 milliards d'euros**, prioritairement sur le service express régional métropolitain lillois, les infrastructures ferroviaires pour le transport du quotidien et le fret, la mise à 2x2 voies de la RN2, les projets du GPMD et le réseau fluvial.

Signature du CPER - mobilité 2023-2027 le 26 avril 2024 par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Xavier Bertrand, Président du Conseil Régional et Bertrand Gaume, Préfet de région et du Nord :



Rénover, réhabiliter, et agréer les logements

91,9 millions d'euros de subventions aux travaux ont été attribués au titre de l'Agence nationale de l'habitat, toute priorité confondue, permettant la rénovation de 6 650 logements dans les Hauts-de-France.

Le déploiement de France Rénov', le service public national de la rénovation de l'habitat, a débuté en partenariat étroit avec le conseil régional. Son objectif est de faciliter le parcours de tout usager dans le projet de rénovation de son logement, en s'appuyant notamment sur un réseau de Guichets Uniques de l'Habitat et d'Espaces Conseil France Rénov'.

Dans le parc social, la région Hauts-de-France est la troisième région par le nombre de logements rénovés et de subvention allouée (27,4 millions d'euros). 3 575 logements ont été subventionnés.

Dans le cadre du Fonds national des aides à la pierre, 8 429 logements locatifs sociaux ont été agréés. La région Hauts-de-France est la cinquième région en volume d'agrément et en taux de réalisation.

Produire et informer en transparence

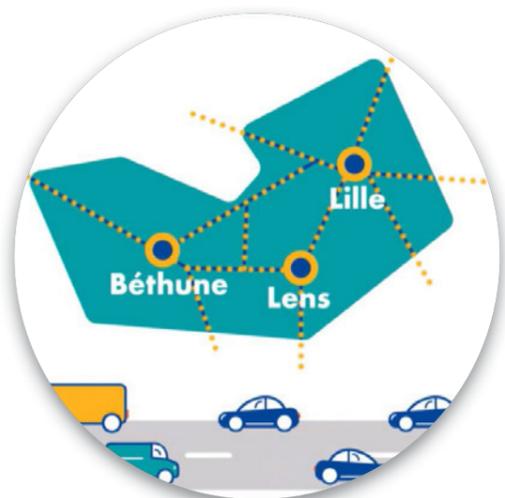
en diffusant des données, des informations géographiques et des statistiques

Piloter une enquête de mobilité sur l'aire métropolitaine lilloise

Autour des agglomérations de Lille, Lens et Béthune, la DREAL a lancé une grande enquête de déplacements dite « enquête cordon sur l'aire métropolitaine lilloise » destinée à connaître les usages et les besoins en matière de mobilité. Déployée en partenariat avec les collectivités territoriales et autorités organisatrices de la mobilité (métropole européenne de Lille, conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, syndicat mixte Artois Mobilités), elle répond à un engagement de l'État pour favoriser des déplacements plus respectueux de l'environnement.

L'enquête de circulation donnera une photographie précise de la mobilité routière entrant et sortant du territoire, et permettra de savoir qui se déplace, où, quand, comment et pourquoi.

La première phase de l'enquête s'est déroulée du 21 mars au 29 juin 2023 autour de l'agglomération de Béthune et la seconde phase du 12 septembre au 23 novembre 2023 avec des postes d'enquête répartis autour des agglomérations de Lille et Lens.



Accomplir la mission d'autorité environnementale

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a produit des notes sur ses principales attentes concernant les plans locaux d'urbanisme, et les dossiers de cas par cas pour les zonages d'assainissement.

L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative du nombre d'avis rendus par la MRAe Hauts-de-France (+20 %), avec notamment davantage de projets industriels et de parcs photovoltaïques. En matière d'urbanisme, l'activité a été stable et a été notamment marquée par le plan local d'urbanisme intercommunal de la Métropole Européenne de Lille.

Faire appliquer la loi sur la responsabilité environnementale et assurer un suivi scientifique

En application d'une procédure administrative peu fréquente relative à la responsabilité environnementale, la DREAL a imposé à un industriel de la région de restaurer 10 ha de frayères fonctionnelles et connectées à l'Escaut et d'assurer un suivi scientifique sur 10 ans afin d'évaluer le repeuplement des populations (poissons et avifaune piscivore) impactées par une pollution importante en avril 2020. Les premiers travaux ont commencé à la fin de l'été 2023 et se termineront au printemps 2024. Ils seront suivis d'une seconde phase de travaux pendant l'été 2024 sur deux autres sites.

Produire des données environnementales

« L'industrie au regard de l'environnement » est un ouvrage de plus de 200 pages qui met à disposition du public 17 cartes, 30 diagrammes et près de 80 tableaux de données liés aux émissions atmosphériques, aux rejets dans les eaux et aux déchets des établissements industriels (installations classées pour la protection de l'environnement ICPE) ; afin de disposer d'éléments de contexte, les données des stations d'épurations urbaines font également l'objet d'un rapportage subsidiaire.

La dernière version, publiée en juillet 2023, compile les données 2021. Le document est consultable sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Produire des données statistiques et cartographiques

En 2023, la DREAL a répondu à plus de 80 demandes de données statistiques sur la thématique du logement (répertoire du parc locatif social, permis de construire et autorisations d'urbanisme). 46 publications sont accessibles sur son site internet (les immatriculations de véhicules neufs, la construction de logements et de locaux, l'atlas de l'aménagement, etc.). 630 cartes ont été produites.

Faire découvrir la « géodiversité »

La DREAL et le Conservatoire d'espaces naturels ont lancé GéodéO, une collection d'outils originaux (BD, vidéos, panoramas...) de vulgarisation autour de la géologie destinée à tous les curieux ! Cette collection repose sur la mobilisation de géologues, bénévoles ou professionnels, désireux de partager leur passion.

**Pour en savoir plus :
consulter le plan d'action
géodiversité sur le site
de la DREAL Hauts-de-France.**



Produire et informer en transparence



Promouvoir les initiatives d'éducation à la biodiversité

Le renforcement des relations partenariales entre acteurs de la biodiversité, animateurs nature et l'Éducation nationale permet de proposer aux jeunes de la région une reconnexion à la nature. Ombelliscience et la DREAL ont ainsi lancé, avec le soutien des acteurs de l'Éducation nationale, un concours de scénario de bande dessinée à destination des établissements scolaires qui a permis de sensibiliser de façon ludique 505 élèves à la richesse du patrimoine naturel régional.

Sensibiliser le réseau d'acteurs en charge du service national universel

La DREAL a poursuivi en 2023 son action de mobilisation des jeunes sur la transition écologique au sein des instances qui gouvernent l'organisation des séjours en centre et l'offre de missions d'intérêt général. Le dispositif a été reconduit selon un format qui reste encore expérimental. Ainsi, deux sessions de formation des chefs de centre ont été co-animées avec l'association tête de réseau, Graine Hauts-de-France, en avril à Amiens et en juin à Roubaix.



Qualité

La DREAL poursuit son engagement dans la démarche qualité afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

12 audits internes et 2 audits externes ont été effectués dans 7 services de la DREAL impliquant 16 auditeurs internes et 1 auditeur externe (DREAL Grand Est) qui ont formulé 51 avis, propositions et pistes d'amélioration. En contre-partie, la DREAL a audité la DREAL Grand Est à Metz pour la deuxième année consécutive.

Menée du 12 au 30 juin 2023, la quatrième édition de l'écoute externe a permis de recueillir les opinions, attentes et pistes de progrès des bénéficiaires (industries, partenaires, associations, collectivités, etc.) et interlocuteurs des services de la DREAL.

Plus de 3 100 questionnaires ont été adressés par e-mail à l'occasion de cette enquête. Le taux de participation se maintient à un bon niveau puisque comme en 2021, près d'une personne sur trois a effectivement répondu à cette enquête.

94,6 % de personnes, sur 648 ayant répondu, sont satisfaites de leur relation avec leur interlocuteur à la DREAL. Elles ont attribué une note de satisfaction de 8,37/10 contre 8,03/10 en 2021.

Concernant la perception de la DREAL, 93,5 % des personnes ont une image positive de la DREAL (sur 537 répondants). Une note de satisfaction de 8,2/10 a été attribuée à la DREAL contre 7,5/10 en 2021.

Site internet de la DREAL Hauts-de-France

1 770 nouveaux articles

480 000 visites

1 007 400 pages vues

Relations avec la presse

107 demandes presse

52 articles de la presse quotidienne régionale où la DREAL est citée

Agir en partenariat et travailler en réseau

avec les collectivités locales, les services et opérateurs de l'État,
les acteurs socio-économiques et les associations

Appuyer la préparation opérationnelle et la gestion de crise pour la zone de défense Nord

Pour appuyer la préparation opérationnelle à la gestion de crise, la DREAL a contribué à la mise à jour de documents de planification pour la gestion d'événements et de crises à l'échelle de la zone de défense. Elle a contribué à l'organisation et participé aux exercices pilotés par l'autorité préfectorale (délestage électrique, vague de chaleur, pollution atmosphérique accidentelle, etc.). En parallèle, elle a poursuivi sa préparation opérationnelle, notamment par des exercices internes.

Cette préparation opérationnelle a été mobilisée pour la gestion de nombreux événements : épisodes de pollution de l'air ambiant, mouvements sociaux au premier trimestre, épisode neigeux en mars, sécheresse, tempête et inondations en novembre et accidents industriels. Elle a apporté son expertise dans ses domaines de compétences à l'exemple de la prévision des crues, des ouvrages hydrauliques, des ICPE et des mesures de gestion du trafic routier. Ainsi, la DREAL a participé plus d'une dizaine de fois dans l'année aux cellules de crise organisées dans les préfetures.

Attribuer des aides aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

L'enveloppe de 220 500 € a été répartie entre 42 associations pour soutenir 62 actions. Ces dernières ont contribué à la participation citoyenne et au renforcement du fonctionnement en réseau.

L'instruction des demandes est désormais complètement dématérialisée. D'autres DREAL s'intéressent à cette nouvelle organisation mise en place dans les Hauts-de-France.

Gérer les contentieux

Le Service juridique mutualisé positionné en DREAL a rédigé 212 mémoires devant la juridiction administrative afin de défendre les décisions et intérêts de l'État, 79 avis pour les procureurs de la République et 584 conseils juridiques pour les services bénéficiaires.

Il a également organisé le 3 octobre, la rencontre entre les procureurs de la République du ressort de la cour d'appel de Douai et les services et établissements de l'État en charge des polices pénales de l'environnement, de l'urbanisme et des transports.

Former les magistrats des Hauts-de-France à la biodiversité

Une formation aux enjeux de la biodiversité en Hauts-de-France a été proposée aux magistrats des ressorts d'Amiens et de Lille/Douai le 1^{er} juin. Elaborée entre la DREAL et le CVRH d'Arras, cette formation a fait suite à une expression de besoins issue de l'InterMisen animée par la DREAL. Cette première session s'est déroulée au sein de la réserve naturelle nationale des « étangs du Romelaere » près de Saint-Omer. Les participants à la formation représentaient un large éventail des métiers de la magistrature.

Préserver la biodiversité : création de l'Agence Régionale de la Biodiversité

Après plusieurs années de préfiguration sous l'impulsion de la DREAL, l'Agence régionale de la biodiversité Hauts-de-France est officiellement créée. L'année 2023 a été l'occasion pour cette nouvelle agence de renforcer son équipe technique et de mettre en œuvre son premier programme d'action. Plusieurs projets structurants pour la préservation de la biodiversité y sont portés comme la mise en œuvre d'une plateforme régionale système d'Information de l'inventaire du patrimoine naturel, les stratégies régionales aires protégées et espèces exotiques envahissantes ou encore la mobilisation des collectivités. Elle porte aussi le site internet de référence sur la biodiversité en région : <https://www.patrimoine-naturel-hauts-de-france.fr>

Apporter son concours à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Pôles territoriaux de coopération économique » (PTCE)

Les PTCE permettent de développer des projets économiques innovants de développement local durable. Le suivi et le développement de ces projets sont coordonnés par le SGAR en lien, entre autres, avec la DREAL.

Pour la deuxième année consécutive, deux porteurs de projets de PTCE, sur les quinze lauréats nationaux, proviennent de la région Hauts-de-France :

- « Anima Grand Calais » investit trois axes stratégiques : l'innovation sociale à travers le développement d'un tiers lieu inclusif, la transition alimentaire et l'attractivité du territoire (revitalisation des centre-villes et centre-bourgs).

Promouvoir la connaissance au travers d'un pôle à vocation nationale : « Eau et rejets polluants »

Le pôle connaissance national « Eau et rejets polluants » a initié ses travaux en 2023 ; il rejoint les autres pôles labellisés au niveau national par le commissariat général au développement durable.

Le pôle s'adresse dans un premier temps aux administrations ; en juin 2023, il a ainsi proposé à toutes les DREAL des prototypes d'ouvrages « Industrie au Regard de l'Environnement ». Une ouverture à un public plus large est prévue ultérieurement.

- « Émergence Hénin-Carvin » a quant à lui pour objet de faire émerger et accompagner des projets d'économie sociale et solidaire sur ce territoire par la création collective d'activités économiques socialement utiles répondant à des besoins peu ou pas satisfaits, générateurs d'emplois.

Ces deux lauréats se sont vus attribuer une dotation de 100 000 € sur deux années.

S'organiser en interne et dans la zone de gouvernance

Réaliser le pilotage stratégique

Le collège des directeurs (CODER), co-animé par la DRAAF et la DREAL, s'est réuni 8 fois en 2023 pour traiter des sujets d'actualité tels que la planification écologique, le suivi de l'objectif ZAN, les procédures d'urbanisme pour le Canal Seine-Nord Europe, les contrôles des arrêtés sécheresse et ses indicateurs, la gestion des captages ultra-prioritaires et du Plan d'action régional nitrates, les modalités de gestion et leviers d'action de l'État sur le retournement des prairies permanentes, la sécurisation des passages à niveau, le suivi des agréments relatif au logement locatif social, les zones d'accélération d'énergies renouvelables, etc..

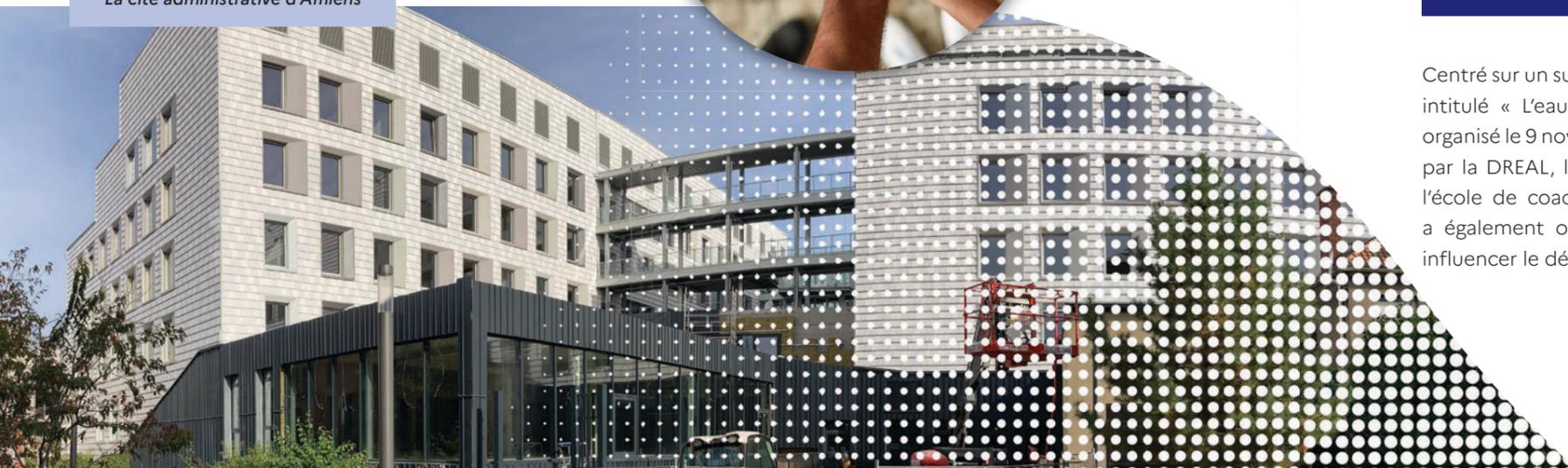
Assurer la gestion budgétaire et déléguer les crédits

Stimulés par l'effet du nouveau fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, le fonds vert, les budgets déconcentrés en région, délégués par la DREAL, ont fortement évolué. En 2023, ils ont atteint 370 millions d'euros. Engagés par les services de l'État en région, cela représente une augmentation de + 53 % en deux ans. L'accompagnement comptable a été consolidé en conséquence pour soutenir les nombreux services concernés.

Par exemple, 131 dossiers de demande de subvention d'associations promouvant l'écologie, la biodiversité, et le développement durable ont ainsi été instruits.



La cité administrative d'Amiens



Accroître le périmètre du service social régional mutualisé

Investi au quotidien dans l'accompagnement des agents et des collectifs de travail, le service social régional a engagé 1 561 actions et 1 197 rencontres en 2023, avec une multiplication significative des sollicitations, autour de 4 axes de travail :

- intervenir pour améliorer les conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents ;
- accompagner au changement ;
- accompagner les services et les agents pour consolider la cohésion des collectifs et prévenir la désinsertion professionnelle ;
- prévenir les risques psychosociaux.

En outre, le service social régional a élargi son périmètre d'intervention en intégrant les agents d'un nouveau service, l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Agir pour les transitions

Centré sur un sujet au cœur de l'actualité, un webinar intitulé « L'eau une ressource sous tension » a été organisé le 9 novembre. Il a été conjointement organisé par la DREAL, les DDT-M et le CVRH avec l'appui de l'école de coaching Autremen. Cette même équipe a également organisé des ateliers « Clefs et outils, influencer le déni écologique ».

Mobiliser le service de médecine de prévention

En 2023, le service mutualisé de médecine de prévention a intégré les évolutions réglementaires récentes en testant avec succès les entretiens infirmiers avec le personnel de Voies Navigables de France. Le service de Lille a également été mobilisé exceptionnellement afin d'assurer l'accompagnement des 65 agents de la Direction Interdépartementale des Routes Nord (agents d'exploitation, femmes enceintes et personnel en situation de handicap), localisés dans les départements des Ardennes et de la Marne, après dénonciation de la convention avec le service local de santé au travail inter-entreprises.

Le périmètre des services mutualisés a fortement évolué en 2023

Les 13 agents du Centre de prestations comptables mutualisé sont depuis le 1^{er} avril 2022 bien intégrés au sein du Centre de Gestion financière en Direction régionale des finances publiques. Le retour d'expérimentation de ce premier Centre de Gestion des Finances créé en France a été très positif.

Au 1^{er} juillet 2023, les 19 agents du pôle Ga-Paie-Retraite ont constitué le Centre Régional de Gestion du Personnel, intégré dans un service à compétence nationale, le Centre Ministériel de Gestion du Personnel.

Enfin, il subsiste un service d'appui à la passation des marchés, le pôle Achats-Marchés, rattaché à la Direction. Grâce à leur expertise et leurs conseils, 95 % des marchés passés par la DREAL contiennent des clauses environnementales.

S'organiser en interne et dans la zone de gouvernance

Piloter les effectifs

En 2023, pour renforcer l'attractivité de la fonction publique d'État et déconcentrer les décisions relatives aux ressources humaines, la DREAL a multiplié les démarches de recrutements (campagnes au fil de l'eau, recrutements de contractuels, apprentissage, recrutements spécifiques, etc.). En parallèle, elle a développé de nouveaux outils de pilotage des effectifs partagés afin de responsabiliser les services locaux pour garantir la sécurité budgétaire. Elle a également animé les concertations entre les services de la région pour analyser collectivement les promotions des agents du MTECT relevant du périmètre de la zone de gouvernance, et garantir l'équité et la transparence. Ce processus a permis de promouvoir 62 agents parmi les 214 proposés en région.

Le saviez-vous ? « 1 jeune / 1 solution »

La région Hauts-de-France est une des régions les plus dynamiques dans le développement de l'apprentissage. Pour une cible de recrutement 2023 de 16 contrats d'apprentissage, 26 contrats ont été conclus par les services de la région au 31 décembre 2023.

Ressources Humaines

En 2023, 8 campagnes de recrutement générant le traitement de plus de 400 candidatures ont été menées dont près de 300 pour la campagne de recrutement exceptionnel de 10 inspecteurs des installations classées, en novembre.

En DREAL, 4 agents porteurs de handicap ont été recrutés, et ont bénéficié d'une adaptation de leur poste de travail grâce à l'appui du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

Rénover le dialogue social

L'année 2023 a également été marquée par une réforme des instances de concertation avec le personnel. 7 réunions ont permis leur installation et leur tenue sur le deuxième semestre.

Formation à la Fresque du climat

500 agents de la DREAL formés

9 formateurs internes

623 agents au 31 décembre 2023

286 agents A/A+

242 agents B

95 agents C

17 agents contractuels

48 ans d'âge moyen des agents

547 télétravailleurs

1 871 jours de formation

3 jours de formation par agent



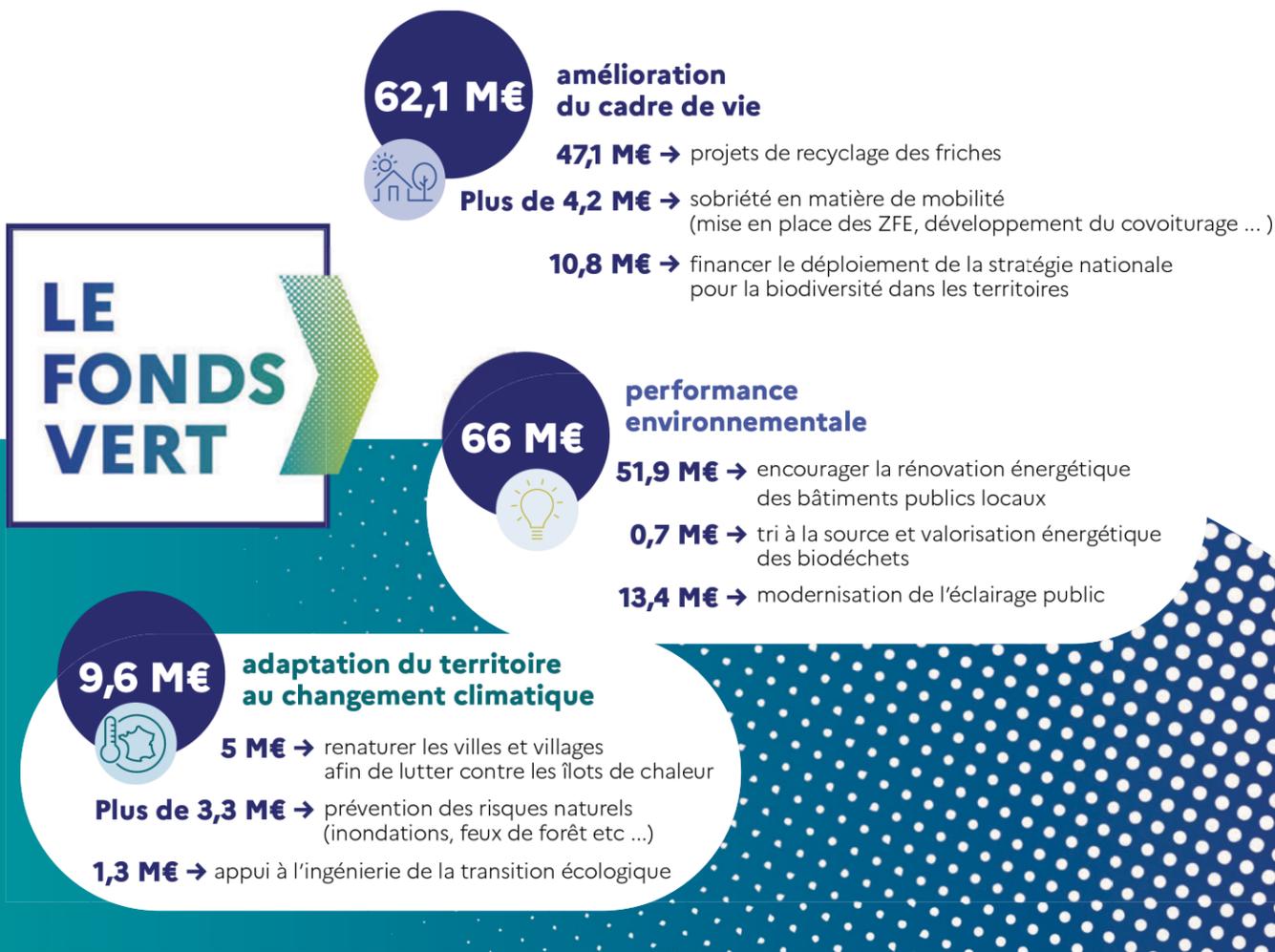
Fonds Vert

Le Fonds vert, plus de 137 millions d'euros pour accélérer la transition écologique sur le territoire

Annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre, Élisabeth Borne, et opérationnel depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif inédit visant à accélérer la transition écologique déjà en œuvre sur le territoire.

Sous le pilotage du préfet de région, ce fonds est destiné à financer les projets des collectivités territoriales et de leurs partenaires privés comme publics. Les demandes de financement sont instruites par les services déconcentrés de l'État (préfectures, directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL, directions départementales des territoires et de la mer – DDT-M, opérateurs ...).

Les porteurs de projets locaux peuvent directement saisir une demande d'aide sur la plateforme Aides-territoires, via l'outil Démarches Simplifiées.



Recyclage des friches

En 2023, 73 opérations d'aménagement ou de renaturation de friches ont été subventionnées au titre du fonds vert dans les Hauts-de-France, pour un total de 47,1 millions d'euros :

- 42 projets de recyclage de friches hors ICPE (instruction DDT-M / coordination DREAL) ;
- 14 projets de recyclage de friches polluées ICPE (instruction ADEME) dont 3 doubles lauréats.

Biodiversité

10 816 000 euros de Fonds vert ont été dédiés à la biodiversité pour soutenir 70 projets dont 53 % pour la stratégie nationale aires protégées, 23 % pour la restauration écologique, 13 % pour la protection des espèces, et 11 % pour réduire les pressions sur les espèces et les milieux.

Zoom sur un projet financé par la mesure recyclage foncier du Fonds vert

L'opération à Lille-Hellemmes dans le Nord :

Réalisation d'un quartier résidentiel sur l'ancien site industriel «Quebecor H2D», ancienne imprimerie de 5,4 ha, projet porté par Vilogia SA d'HLM et le groupe DUVAL :

- Coût total de l'opération : 19 213 927 millions d'euros
- Montant alloué Fonds vert foncier : 2 000 000 €.
- 600 logements dont 30 % de logements locatifs sociaux
- 1 000 m² d'activités économiques
- 26 000 m² de pleine terre (50 % de la surface du site) et la création d'un parc de 1,5 ha.

L'arrivée des premiers habitants est prévue en 2025 puis une livraison par phase jusqu'en 2027/2030. Le projet en vidéo est à découvrir sur le site quebecor-h2d.



GLOSSAIRE

BARPI : Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CODER : Collège des directeurs

COFIL : Comité de pilotage

CVRH : Centre de valorisation des ressources humaines

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

EPF : Établissement public foncier

GPMD : Grand port maritime de Dunkerque

ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

IGEDD : Inspection générale de l'environnement du développement durable

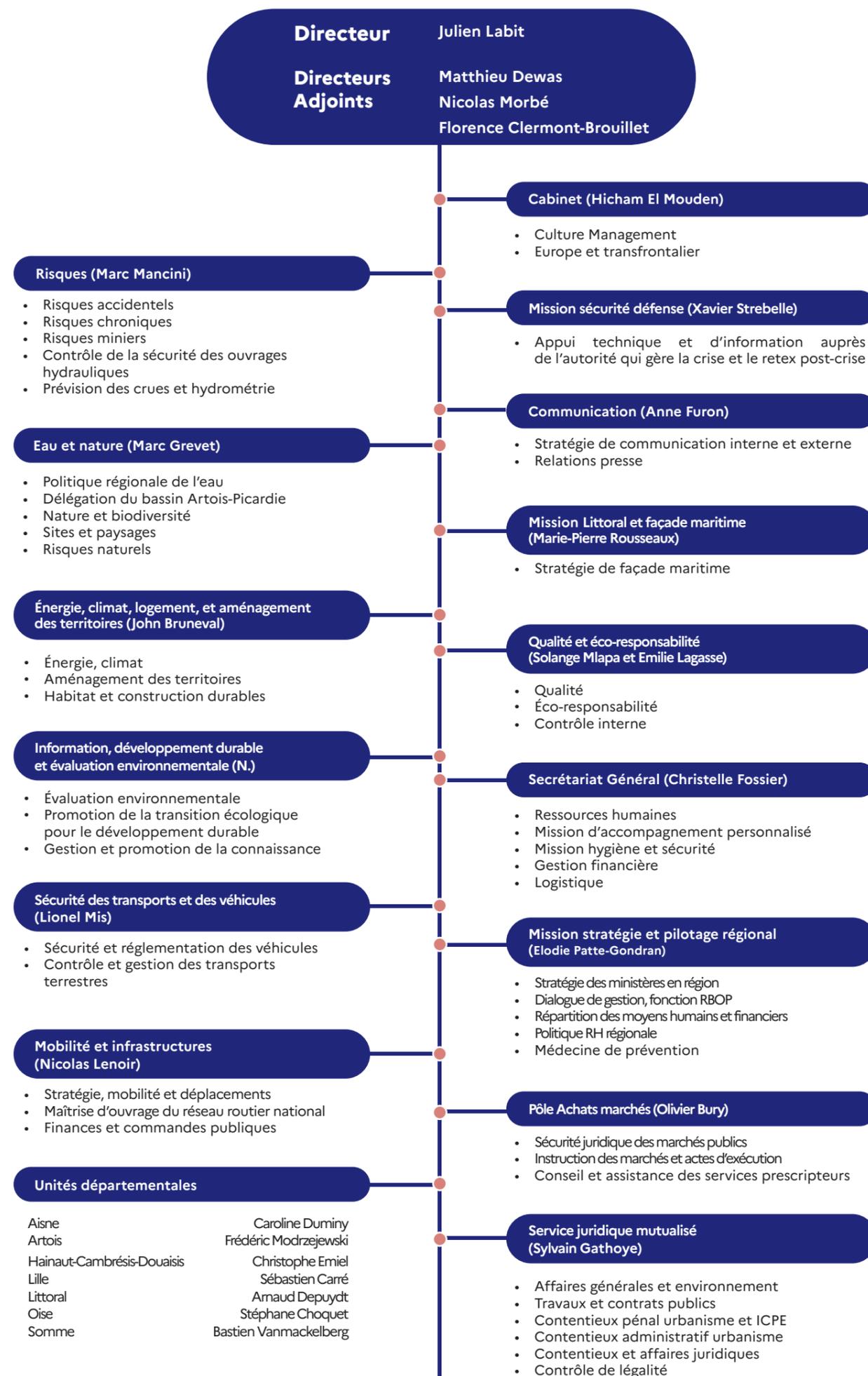
ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile

PFAS : Substances per- et polyfluoroalkylées

POLMAR : Pollutions marines

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

ZAN : Zéro artificialisation nette



Le Gravelot à collier interrompu, une espèce en danger, emblématique des plages de la Manche



Directeur de la publication : Julien LABIT

Rédaction et conception graphique :

DREAL Hauts-de-France - Mission communication avec l'appui des services de la DREAL Hauts-de-France

Crédits Photographiques :

AdobeStock : contrastwerkstatt - JAG IMAGES - KM.Photo - Ilja - MF Photo - lovelyday12 - David - Svitlana - vinx83

DREAL Hauts-de-France - mission communication : Anne Furon - Alexandre Kolanek - Élodie Pécaut

MTECT - Terra : Laurent Mignaux - Arnaud Bouissou

SYMSAGEB (auteur non communiqué)

Illustrations : Élodie Pécaut

Impressions : Reprographie - SGCD - DDTM du Nord

ISBN : 978-2-11-167094-5

La DREAL Hauts-de-France est un service déconcentré régional du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

DREAL Hauts-de-France 44, rue de Tournai - CS 40259 - 59019 Lille cedex - Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr